

# Compte-rendu de la rencontre des ACAT européennes

Strasbourg - 19 au 21 février 2016

# I. Bilan du plan d'action

Cf. présentation Powerpoint « Présentation Plan d'action »

### II. Présentation des ACAT

## ACAT Allemagne:

- Membres : presque 500 membres individuels, environ 200 communautés ecclésiastiques et 130 sympathisants. Une quinzaine de groupes actifs dans leurs paroisses (souvent interconfessionnels).
- Conseil d'administration : composé de 10 membres.
- Activités principales : prières de paix une fois par mois dans les paroisses / lettres d'action urgentes / campagnes / membre du forum droits de l'homme et de l'institut des droits de l'homme / séminaire annuel de 2 jours sur une thématique spécifique / participation au Deutsche Evangelische Kirchentag et au Deutsche Katholikentag

## **ACAT Belgique francophone:**

- Membres : environ 225 membres (en majorité catholiques mais aussi quelques protestants).
- Activités principales : ACAT info trimestriel / plaidoyer sur la situation nationale (depuis 1 an) notamment sur la ratification de l'OPCAT et la mise en place d'un mécanisme national de prévention / rédaction d'un rapport pour l'EPU / participation à un réseau d'ONG / rapprochement avec les autorités ecclésiales.

#### ACAT Espagne (Catalogne):

- Membres : environ 220 adhérents 200 en langue catalane, 20 en castillane.
- Activités principales : rédaction d'un bulletin mensuel / appels urgents / participation à la coordination pour la prévention de la torture (réunion mensuelle pour la région catalane) / sensibilisation de la société / animation d'atelier dans les écoles sur le thème de la peine de mort en coopération avec la mairie de Barcelone.

#### **ACAT France:**

- Membres : environ 7500 adhérents traditionnels (dont 3000 membres dans des groupes) mais près de 30 000 personnes qui agissent à leurs côtés sans être adhérents au sens strict (inscrits sur mailing list, donateurs ...).

Tel: (33) 1 42 80 01 60

Fax: (33) 1 42 80 20 89 **fiacat@fiacat.org** 

- Équipe salariée : 22 salariés.
- Activités principales : soutien aux défenseurs des droits de l'homme / actions relatives au Maroc / appels du mois / permanence pour venir en aide aux demandeurs d'asile / communication avec les médias / rédaction d'enquêtes et de rapports.

#### **ACAT** Italie:

- Membres: 80 membres permanents mais 250 sympathisants sur les réseaux sociaux.
- Equipe salariée : une salariée en charge du site internet et du prix annuel (3) / semaine).
- Activités principales : prix annuel pour une thèse relative à la lutte contre la torture en partenariat avec l'église vaudoise / vidéo de sensibilisation / journal bimensuel / contacts avec d'autres ONG.

## **ACAT Luxembourg:**

- Membres : 139 membres et 2 paroisses et communautés religieuses. Parmi eux : 12 membres actifs à différents degrés.
- Activités principales : l'ACAT Luxembourg a décidé de resserrer ses activités l'année dernière : principale réussite : pétition auprès du gouvernement luxembourgeois avant sa présidence du conseil de l'Union européenne.

## ACAT Royaume-Uni:

- Membres: entre 300 et 350 membres.
- Activités principales : mailing tous les 2 à 3 mois sur des cas de victime de torture ou de condamnés à mort / campagne des lettres de Noël (va être dupliquée pour Pâques). Précision : l'ACAT Royaume-Uni, du fait de son statut d'œuvre de bienfaisance (« charity »), ne peut pas faire campagne pour demander un changement de loi au Royaume-Uni ou dans des pays tiers.

#### ACAT Suède:

- Membres : 6 personnes dans le bureau (avocats, trésorier, aumônier de prison ...) et une quinzaine de sympathisants.
- Activités principales : visites de centres de rétention / rencontre avec le CPT l'année passée / coopération avec d'autres ONG / rencontre avec les autorités chaque trimestre / autres activités variées relatives aux lieux de privation de liberté.

### **ACAT Suisse:**

- Membres : environ 1500 membres (dont 250 membres de soutien et une centaine de paroisses).
- Equipe salariée : 5 personnes au secrétariat qui partagent 2,7 postes (temps partiels)
- Activités principales : campagnes annuelles (notamment celle du 10 décembre) / appels urgents / SOS peine de mort (fini en 2015) / présence auprès des Eglises.

# III. Suggestions pour le futur plan d'action

Les discussions relatives au futur plan d'action se sont concentrées sur 3 principaux thèmes :

## 1. Campagne du 10 décembre

*Contexte :* 4 temps forts ont été approuvés autour de journées thématiques : Vendredi Saint, 26 juin, 10 octobre, 10 décembre. La FIACAT, avec l'aide d'une ACAT, a décidé de se concentrer sur la Journée internationale des droits de l'homme (10 décembre).

*Objectif*: Mobiliser l'ensemble du réseau sur une thématique commune pour gagner en visibilité et efficacité.

Les membres ACAT ont été regroupés en 3 groupes pour réfléchir sur les questions suivantes :

- Quelle ACAT souhaite prendre la tête de cette campagne ?
- Quelles sont les tâches attribuées à la FIACAT et celles attribuées à l'ACAT à la tête de la campagne ?
- Quel doit être le thème de cette campagne ?
- Quelle forme doit prendre cette campagne?

Suggestions: Après le temps de réflexion accordé aux différents groupes, une discussion commune a permis de faire émerger les propositions suivantes :

Le thème retenu serait celui de l'accès aux soins dans les lieux privatifs de liberté.

Plusieurs <u>activités</u> pourraient être mises en œuvre :

- Envoi de cartes de Noël (comme acte de solidarité) à des prisonniers malades dans des pays européens.
- Plaidoyer : Il serait alors possible de situer cette campagne sur le terrain de la mise en œuvre des recommandations déjà faites : la FIACAT analyserait les recommandations déjà faites sur ce sujet au plan européen et international, et les ACAT dresseraient un inventaire de ce qui existe dans leur pays respectif et de la façon dont ces mécanismes sont mis en œuvre :
  - Plaidoyer national par les ACAT pour demander des réformes dans ce domaine (les autorités cibles restent à définir mais elles pourraient être : les autorités politiques, pénitentiaires ...)
  - Plaidoyer international par la FIACAT (il reste à définir plus précisément auprès de quels organes : ONU, Conseil de l'Europe ou Union Européenne).

Au vu de la différence de taille mais aussi dans la façon d'agir entre les ACAT, il a été décidé que toutes les ACAT n'auraient pas nécessairement à effectuer toutes les activités mais que chacune pourrait choisir de s'investir à différents degrés selon ses capacités.

La FIACAT va établir le plus rapidement possible un rétro-planning pour que chaque ACAT puisse s'organiser en amont. Il faudra établir les dates précises auxquelles les ACAT devront communiquer sur la situation de leurs pays et les cas et contacts de prisonniers malades auxquels il serait possible d'envoyer des cartes de Noël. La FIACAT se chargera également de la traduction en anglais et en français.

L'objectif est que la campagne soit finalisée <u>fin septembre / mi-octobre</u> au plus tard pour permettre aux ACAT d'envoyer l'ensemble des documents à leurs membres et de faire une traduction en allemand, espagnol et italien.

## 2. Appels du mois

Contexte: Les appels du mois sont un outil important de mobilisation de leurs membres pour les ACAT. Devant la charge de travail que l'écriture des appels du mois représente, la FIACAT et les ACAT ont décidé de revenir sur la suggestion faite lors de la dernière rencontre d'établir un calendrier d'appels du mois pour que chaque ACAT soit en charge de la rédaction d'un appel du mois dans l'année (voire 2 pour les ACAT disposant de ressources humaines plus importantes : ACAT France et ACAT Suisse).

*Objectif*: Mutualiser les appels du mois pour pouvoir soulager certaines ACAT et relayer des cas dits de « première main ».

## Suggestions:

- Calendrier établi précisant quelle ACAT est en charge de l'appel du mois pour quel mois en prenant en compte les temps de traduction et d'adaptation pour les ACAT.
- La FIACAT a proposé de mettre en avant la collaboration entre les ACAT européennes et les ACAT africaines en demandant aux ACAT africaines si elles avaient des cas de violations des droits de l'homme à leur fournir. Cela permettra également un meilleur suivi des cas.
- Répartition des tâches :
  - <u>FIACAT</u>: la FIACAT se chargerait d'envoyer un mail tous les mois aux ACAT africaines du réseau pour savoir si elles ont connaissance de cas dans leur pays pouvant servir à rédiger l'appel du mois. Pour cela, un questionnaire serait joint à ce mail portant sur toutes les informations dont les ACAT ont besoin pour la rédaction d'un appel du mois (les ACAT ont travaillé en deux groupes sur ce questionnaire lors de la rencontre, celui-ci leur sera envoyé par la FIACAT une fois finalisé).
    - La FIACAT pourrait, si nécessaire, se charger de la traduction français/anglais des appels du mois.
  - ACAT en charge de l'appel pour le mois : il est important qu'elle s'efforce de faire les recherches nécessaires à la rédaction de l'appel du mois et ne se repose pas exclusivement sur les cas provenant des ACAT africaines dans l'hypothèse où aucun cas ne serait relayé ce mois-là.
    - L'ACAT pourra alors choisir entre les cas qu'elle a elle-même documentés et ceux transmis par les ACAT africaines s'il y en a.
    - Une fois l'appel formulé par l'ACAT, celle-ci devra le soumettre sous la forme d'un texte brut afin de permettre à chacune des ACAT de respecter ses propres habitudes (rédaction, mise en page, design ...) lorsqu'elle reprend l'appel.

# 3. Activité de plaidoyer national

**Contexte :** En parallèle au plaidoyer international que réalise la FIACAT auprès des organisations internationales de promotion et de protection des droits de l'homme, les ACAT doivent effectuer un plaidoyer national pour atteindre les objectifs que se sont fixées les ACAT : l'abolition de la torture et la peine de mort. Une formation au plaidoyer national a été dispensée lors de la rencontre.

*Objectif*: Mobiliser les ACAT autour d'une thématique pour effectuer un plaidoyer national dans les différents pays.

Suggestions: La FIACAT a proposé aux ACAT de solliciter l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) en faisant du plaidoyer auprès de leurs parlementaires. L'idée de ce

plaidoyer est d'agir en amont de la rédaction d'un rapport par l'APCE mais également en aval pour suivre les recommandations formulées.

Cette mission ne se déroulerait pas que sur une année, il ne serait donc pas possible de constater immédiatement des résultats lors de la prochaine rencontre des ACAT européennes, si ce n'est la possible inscription à l'agenda de l'APCE de la problématique choisie.

Le <u>thème</u> de ce plaidoyer qui a été suggéré lors de cette rencontre est celui des violences policières (différents axes seront ensuite proposés par la FIACAT : impunité, formation, services de sécurité privés ...). Il a néanmoins été soulevé au cours de la discussion qu'il faudrait faire attention à la perception du sujet par les membres des ACAT.

#### Le déroulement de l'action serait le suivant :

- La FIACAT doit trouver un parlementaire qui voudrait porter le sujet retenu. Elle doit également se rapprocher du Secrétariat de l'APCE. Les ACAT doivent solliciter leurs parlementaires nationaux pour que le sujet soit soutenu par 10 à 12 parlementaires afin de veiller à l'inscription de cette thématique à l'agenda de l'APCE
- Si le sujet est retenu : la FIACAT se chargera de rassembler les recommandations et textes publiés par les mécanismes de défense des droits de l'homme. Les ACAT auront pour objectif de rédiger une note de synthèse (3/4 pages) sur la thématique choisie (législation nationale, difficultés rencontrés, cas significatifs...).
- Une fois le rapport publié, les ACAT et la FIACAT assureront un suivi, respectivement auprès de leurs autorités nationales et auprès des mécanismes de défense des droits de l'homme.

Dans le cadre de ces activités, la FIACAT a proposé aux ACAT de leur dispenser une formation individuelle à la rédaction de rapports et communications auprès des instances européennes et des Nations Unies, au plaidoyer international et au plaidoyer national. Les modalités de cette formation restent à définir.

L'ensemble des activités susmentionnées sont subordonnées à l'accord des conseils d'administration des ACAT.